

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'aviation civile*

**Décision n° 13-22 du 1<sup>er</sup> mars 2013 complétant la décision n° 12-124 du 7 novembre 2012 relative à l'intérim du chef du service de la navigation aérienne océan Indien (SNA-OI) (direction des services de la navigation aérienne)**

NOR : DEVA1308401S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des opérations,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2008 modifié portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu la décision DSNA/D n° 05-0043 du 3 mars 2005 modifiée portant organisation interne de la direction des opérations à la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu la décision n° 11808/DG du 31 juillet 2009 nommant M. Éric BRUNEAU directeur des opérations à la direction des services de la navigation aérienne à compter du 29 juillet 2009 ;

Vu la décision n° 12-124 du 7 novembre 2012 relative à l'intérim du chef de service de la navigation aérienne océan Indien (SNA-OI) (direction des services de la navigation aérienne),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'intérim du chef du service de la navigation aérienne océan Indien (SNA-OI) assuré depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012 par M. Siva VADIVELOU, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, chef de la subdivision exploitation au SNA-OI, est prolongé jusqu'au 28 avril 2013 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1<sup>er</sup> mars 2013.

É. BRUNEAU